



E/ECA/CSD/9/3

Distr. générale
28 mai 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique

Neuvième session du Comité du développement durable
et Forum régional africain pour le développement durable

Addis-Abeba, 16 juin 2015

**Exploiter les innovations, les technologies et la gestion des ressources
naturelles pour la transformation de l'Afrique : approches stratégiques,
résultats, défis et opportunités**

I. Introduction

La croissance économique impressionnante enregistrée par les pays africains au cours de la dernière décennie, ne s'est point traduite par une réduction significative de la pauvreté. Environ 47,5 % de la population africaine vivent toujours sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour. La croissance, qui est principalement due à la trop grande dépendance à l'égard des riches et abondantes ressources naturelles du continent exportées à l'état brut avec pratiquement pas de valeur ajoutée locale, n'a été ni inclusive ni génératrice d'emplois, en particulier pour une population de jeunes qui ne cesse de croître. L'équité sociale et le partage équitable des avantages du développement demeurent des défis. Dans le même temps, la région continue d'assister à la dégradation de l'environnement, à l'épuisement des ressources naturelles et aux chocs provoqués par les changements climatiques.

Le scénario exposé ci-dessus appelle l'élaboration d'un programme de transformation qui serait essentiellement axé sur une croissance économique inclusive, génératrice d'emplois, permettant d'utiliser efficacement les ressources, favorisant l'ajout de valeur aux ressources naturelles de l'Afrique, tout en assurant l'utilisation durable des biens et des services issus des écosystèmes pour les générations actuelles et futures. La Division des initiatives spéciales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) appuie les efforts déployés par les pays africains pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui soutiendront ces idéaux à travers des initiatives transversales et des propositions de programmes dans ses quatre principaux domaines d'activité, à savoir, l'économie verte et la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la mise en valeur des ressources minérales, et les nouvelles technologies et innovations.

II. Objectifs de la Division des initiatives spéciales

La Division des initiatives spéciales soutient les efforts déployés par les États membres pour adopter des stratégies de développement qui améliorent la gestion des ressources minérales, réduisent au minimum les risques à l'environnement et la destruction écologique, et créent un environnement favorable à la transition vers des économies vertes et des économies du savoir. La Division aide aussi les États membres à acquérir une capacité de résistance aux impacts du changement climatique. Comme mentionné précédemment, la Division des initiatives spéciales axe principalement ses activités sur quatre domaines qui sont les moteurs indispensables pour aider l'Afrique à réaliser son programme de transformation :

a) L'économie verte et la croissance verte

L'économie verte, nouvelle approche en matière de croissance économique, vise à mettre à profit et à valoriser le capital naturel de la Terre tout en maximisant les avantages économiques et en réduisant les inégalités sociales au minimum.

Les travaux réalisés dans ce domaine permettent aux pays africains de comprendre les implications de la croissance verte comme voie de développement et de mieux tirer parti des opportunités offertes par la transition vers l'économie verte et la croissance verte en vue de la réalisation du programme de transformation de l'Afrique.

b) La technologie et l'innovation technologique

La technologie a un rôle crucial à jouer pour assurer le développement durable en Afrique, notamment l'exploitation viable des ressources naturelles du continent. L'action menée dans ce domaine vise à aider les pays africains à appliquer les innovations et les technologies nouvelles et émergentes pour répondre à leurs aspirations en matière de développement.

c) La mise en valeur des ressources minérales

Compte tenu de la grande richesse de l'Afrique en ressources naturelles, notamment en minéraux, les ressources naturelles devraient constituer l'épine dorsale du programme de transformation de l'Afrique. Les travaux de la Division dans ce domaine soutiennent les efforts déployés par les pays africains pour faire en sorte que l'exploitation des ressources minérales améliore la performance économique, profite à la population locale, et protège l'environnement.

d) Le changement climatique

L'Afrique est la moins responsable du changement climatique anthropique, mais est la région la plus vulnérable aux chocs provoqués par le changement climatique et la moins capable d'inverser ces impacts. Les travaux de la Division dans ce domaine, ont pour but de fournir des données, des informations, des services et des outils pour gérer les risques liés au changement climatique, en appuyant les politiques et les stratégies qui développent la résilience au changement climatique dans des secteurs clés du développement, et en encourageant des voies de développement inclusif à faible émission de carbone.

III. Section des nouvelles technologies et de l'innovation

A. Objectifs de la Section

La science, la technologie et l'innovation sont les principaux moteurs de la croissance économique et du développement durable des pays et des régions. La Section des nouvelles technologies et de l'innovation de la Division des initiatives spéciales a été créée en 2013 à la suite du travail de repositionnement de la Commission. En s'inspirant des travaux que la CEA menait dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication (TIC), de la science et de la technologie, à travers des initiatives telles que l'Initiative société africaine à l'ère de l'information et le Partenariat scientifique avec l'Afrique, la Section concentre ses activités sur la recherche, l'élaboration de politiques et les travaux d'analyse en vue d'aider les États membres à adopter les technologies nouvelles, les politiques et stratégies nécessaires en matière d'innovation d'innovations pour se doter de compétences techniques et de capacités entrepreneuriales. La Section cherche à innover et aussi à mettre en place des mécanismes efficaces pour l'acquisition des technologies appropriées. Les travaux de recherche effectués aideront aussi les pays à évaluer l'impact des technologies nouvelles sur le développement économique et social.

B. Approches stratégiques

La technologie et l'innovation technologique ont un rôle crucial à jouer dans les efforts déployés à travers l'Afrique pour parvenir au développement durable, y compris l'exploitation inclusive et viable des ressources naturelles du continent. La Section vise à aider les pays africains à exploiter les technologies nouvelles et émergentes et les innovations pour répondre à leurs aspirations en matière de développement. À cet égard, les travaux de la Section sont effectués selon les approches stratégiques suivantes :

1. Une approche politique intégrée

La Section contribue à élaborer la politique et à créer des systèmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation, et de la planification du développement. La Section soutient les États membres dans leurs efforts pour bâtir une économie fondée sur le savoir, en les aidant à élaborer, à mettre en œuvre et à évaluer des politiques et des stratégies de développement dans les nouvelles technologies et à mettre au point des systèmes nationaux d'innovation.

2. La recherche et l'analyse stratégiques

La Section procède à des évaluations empiriques et mène des études analytiques dans des domaines revêtant une importance capitale pour le programme de transformation de l'Afrique. Elle évalue également le rôle que jouent les nouvelles technologies et les innovations dans la croissance et la transformation économiques.

3. Mesurer les nouvelles technologies et les innovations au service du développement : les TIC et la technologie

L'évaluation des progrès sur le continent et dans le monde est un élément clé pour mesurer la réussite et les avancées auxquelles sont parvenus les pays dans l'application de nouvelles technologies et de l'innovation à leur développement. À cet égard, la Section

s'emploie à mettre au point un ensemble d'indicateurs clés visant à mesurer l'adoption de nouvelles technologies et d'innovations, et à établir aussi des profils de pays et des rapports d'évaluation au niveau régional.

4. Améliorer les systèmes nationaux d'innovation et le leadership en matière de politiques

Les travaux de la Section sont centrés sur la construction d'économies fondées sur le savoir et inclusives, en aidant les pays à mettre au point des systèmes d'élaboration de politiques et des stratégies de mise en œuvre sous responsabilité et direction nationales.

5. Créer des partenariats stratégiques

La science, la technologie et l'innovation étant des thèmes politiques multidimensionnels, la Section mise sur les partenariats au sein de la Division des initiatives spéciales, au sein d'autres divisions de la CEA, des bureaux sous-régionaux, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organisations régionales et sous-régionales africaines, d'autres entités des Nations Unies, du monde universitaire et du milieu de la recherche en vue de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.

C. Les domaines prioritaires de la recherche sur les politiques et de la production de connaissances

Les domaines prioritaires de la recherche sur les politiques et de la production de connaissances sont inspirés de la conceptualisation d'une économie inclusive et d'approches stratégiques fondées sur la connaissance, et ils se présentent comme suit :

1. Systèmes d'innovation et recherche sur les politiques

Ces travaux visent à aider les États membres à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils élaborent des politiques et des stratégies. La recherche menée dans ce domaine portera sur les tendances nationales en matière d'investissements liés à la recherche-développement, et sur les résultats qui en découlent ; sur les compétences techniques ainsi que sur la performance dans le domaine de l'innovation. La Section procédera aussi à l'évaluation du réseau complexe d'interactions qui donne lieu aux connaissances, à l'expertise et aux ressources pour mener des activités en matière d'innovation, ainsi que des mesures incitatives et des infrastructures nécessaires pour créer un écosystème de l'innovation porteur.

2. Profils de pays

La Section établit des profils de pays sur les tendances en matière de technologies et d'innovations.

3. Mise au point et transfert de technologies

Ces travaux sont axés sur les tendances actuelles à l'échelle nationale et régionale en ce qui concerne les technologies, l'investissement dans le développement des technologies ; les mécanismes de transfert et les pratiques de transfert de technologie des multinationales, l'accent étant particulièrement mis sur les domaines d'action prioritaires, notamment la santé

et le bien-être, l'agriculture, la communication, l'énergie verte ou propre, les technologies intelligentes, l'environnement et le secteur manufacturier.

4. Gouvernance de la technologie

Cette activité évalue les tendances et les pratiques en ce qui concerne la gouvernance et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle, la gestion de l'innovation, les normes et la certification, la connaissance du marché, et l'impact des accords internationaux et régionaux liés aux technologies et leurs répercussions sur le programme de transformation de l'Afrique.

5. Nouvelles technologies et industries naissantes

Cette activité évalue le niveau d'accessibilité et de diffusion des technologies émergentes dans les pays africains et en détermine l'impact sur le continent. Elle étudie aussi l'émergence de pôles et de grappes régionaux d'innovation, et les possibilités offertes par ces derniers en termes de progrès technologique et économique rapide.

6. Jeunesse et innovation

Ces travaux identifient les stratégies susceptibles de libérer le potentiel d'innovation des jeunes dans divers secteurs, y compris l'industrie de la création, le logement et le tourisme.

7. Facteurs de l'innovation

Ces travaux sont axés sur le suivi et l'analyse des environnements socioéconomique et sociopolitique qui façonnent la diffusion et l'adoption des innovations sur le marché, y compris les politiques budgétaires, les normes, les régimes politiques et la passation de marchés.

8. Suivi de l'évolution de l'édification d'une société de l'information inclusive en Afrique

Sur la base de l'examen décennal de la mise en œuvre en Afrique du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), notamment les conclusions et la Vision du Sommet au-delà de 2015, l'accent est mis sur la réalisation d'études et des travaux de recherche sur l'évaluation comparative de la mise en œuvre des cibles du Sommet mondial en Afrique au-delà de 2015.

9. Amélioration de l'accès à l'Internet haut débit en vue de bâtir l'économie de la connaissance

L'amélioration de l'accès haut débit étant un élément essentiel à la croissance économique et à l'économie de la connaissance, les travaux consisteront essentiellement à faire de la recherche sur les politiques dans des domaines tels que les infrastructures et les services à large bande, la tarification, le cadre juridique et réglementaire, et l'intégration et la coopération régionales, en vue d'évaluer les développements sur le plan international et procéder à une analyse comparative des pays et des sous-régions afin de formuler des recommandations à l'intention des décideurs en Afrique.

10. TIC et croissance économique

Le rôle que jouent les TIC dans la productivité et la croissance demeure au centre des études menées sur la technologie et le développement social. La recherche montre qu'il existe une forte corrélation positive entre les investissements dans les TIC et la croissance du PIB, encore que certains experts soutiennent que l'efficacité des nouvelles technologies est surestimée. Cela étant, il est impératif que la contribution des TIC à la croissance économique en Afrique soit évaluée, compte tenu des importantes ressources qui continuent d'être consacrées aux TIC et aux secteurs connexes. À cette fin, la Section élaborera des indicateurs clés, des méthodologies et un cadre pour l'analyse et l'établissement de rapports analytiques sur la contribution constante des TIC au développement et à la croissance économiques sur le continent en tenant compte des études de cas menées dans certains pays.

11. Dialogue d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation

S'il est reconnu que la science, la technologie et l'innovation sont les moteurs clés du développement et de la croissance, tant au niveau planétaire qu'à celui du continent, on n'a pas suffisamment investi dans ces trois domaines pour pouvoir accélérer la croissance sur le continent. Les travaux menés ici seront axés sur les moyens de faciliter un dialogue annuel d'experts de haut niveau sur des questions d'importance majeure pour le continent dans le domaine des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, et de leur mise en œuvre en Afrique, et ils s'appuieront sur un travail de recherche sur les politiques dans des domaines thématiques clés. Avec l'appui de la Section, de la CEA et d'autres partenaires, le dialogue de haut niveau fera progresser les questions politiques majeures sur le continent ainsi que le suivi de la mise en œuvre.

D. Défis et opportunités

Un certain nombre d'États membres ont manifesté un intérêt pour les nouvelles technologies et l'innovation dans le cadre de leur programme de transformation, et continuent de compter sur l'appui que leur fournit la CEA concernant l'adoption de nouvelles mesures stratégiques et la mise en œuvre de nouvelles technologies dans ce secteur en vue la transformation de leur économie. Des ressources additionnelles seront nécessaires à cet effet.

Par ailleurs, à l'échelle mondiale, le développement social et économique est de plus en plus tiré par la révolution numérique, et les pays africains ont redoublé d'efforts pour adopter de nouvelles technologies et innovations pour faire avancer leur programme de transformation. Les principales priorités que les États membres ont retenues pour la croissance et la transformation futures sont la cyber-sécurité, les données ouvertes (publiques), la mesure de l'impact des TIC sur la croissance économique, l'accès universel au haut débit, et la transformation des services gouvernementaux et d'autres secteurs socio-économiques grâce à l'administration en ligne, à la cybersanté, à l'enseignement en ligne, au cybertravail, à la cyberagriculture, à la cyberécologie et à la cyberscience. La cyber-sécurité, en particulier suscite une préoccupation croissante en Afrique et touche de nombreuses entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises. Afin d'accroître les possibilités et les avantages offerts par les TIC dans la construction d'une économie de la connaissance en Afrique, il convient d'instaurer l'environnement juridique et réglementaire nécessaire. Qui plus est, on procède de plus en plus à la mesure et à l'analyse comparative des performances de l'économie du savoir sur le continent.

S'agissant du renforcement de l'intégration régionale, les États membres sont également désireux de recevoir l'appui de la CEA, sous forme de recherche sur les politiques, de renforcement des capacités et de partage de connaissances sur l'adoption et l'harmonisation des politiques au niveau régional pour le déploiement de nouvelles technologies et d'innovations dans le cadre de leurs priorités en matière de développement. Ce besoin tout comme l'engagement des États membres constitue une opportunité stratégique que la Commission doit saisir pour mener efficacement son travail en matière de nouvelles technologies et d'innovation.

IV. Section de l'économie verte et des ressources naturelles

A. Objectifs de la Section

La Section de l'économie verte et des ressources naturelles de la Division des initiatives spéciales a été créée en 2013 à la suite du travail de repositionnement de la Commission. Elle a pour objectif principal de contribuer au corpus de connaissances et de parfaire la compréhension des incidences du modèle de l'économie verte sur la transformation de l'Afrique. Pour y parvenir, des travaux de recherche utiles pour l'élaboration des politiques sont préconisés afin de guider l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques à même d'assurer une transformation verte inclusive permettant de profiter de manière optimale des bénéfices que procurent les ressources naturelles de l'Afrique et les secteurs connexes.

L'avenir que nous voulons, document final adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), définit l'économie verte comme étant l'un des nombreux instruments et approches à utiliser pour parvenir au développement durable. Selon le document, l'économie verte devrait « contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète ». La conceptualisation de l'économie verte s'inspire largement de cette définition et est étayée par quatre éléments essentiels à prendre en considération : premièrement, l'obtention de résultats équilibrés dans les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ; deuxièmement, l'amélioration du bien-être et de l'équité sociale ; troisièmement, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources ; et quatrièmement, l'exploitation des possibilités de développement à faible émission de carbone.

B. Approches stratégiques

Voici un aperçu des approches stratégiques liées aux travaux de la Section sur l'économie verte inclusive :

1. L'économie verte et inclusive se situe dans le contexte de la transformation structurelle de l'Afrique : La « transformation structurelle » de l'Afrique est le moteur de la recherche sur les politiques menée par la Commission et de son engagement envers ses clients, notamment les États membres. L'approche adoptée par la Section consiste à étudier comment une économie verte inclusive pourrait favoriser la transformation structurelle dans la région.

2. Une démarche politique intégrée : la Section encourage les approches intégrées visant à renforcer les institutions et les mécanismes pour la mise en œuvre effective des politiques et des stratégies en matière d'économie verte inclusive.

3. La réalisation par étapes ou progressive d'une économie verte inclusive en Afrique : la Section reconnaît que les pays se trouvent à différents stades de développement et souligne le rôle que jouent certains secteurs prioritaires dans l'économie, non seulement en tant qu'éléments clés de l'économie, mais dans la mesure où des investissements ciblés dans ces secteurs, peuvent stimuler une croissance verte inclusive, et permettre de tirer des enseignements susceptibles d'informer la transition.

4. Le rôle catalyseur et stabilisateur des facilitateurs : la Section est consciente du fait que l'on peut accomplir énormément grâce à des politiques bien élaborées en matière d'économie verte inclusive. Cependant, pour d'être plus efficaces, ces politiques doivent être adoptées et appliquées en même temps que d'autres éléments facilitateurs tels que la bonne gouvernance et de bonnes institutions, le financement, le développement et le transfert technologiques, le renforcement des capacités et la facilitation du commerce.

5. La promotion de la durabilité – améliorer les systèmes nationaux et le leadership en matière de politiques : les travaux de la Section se fondent sur les perspectives nationales inclusives et durables à long terme pour la croissance et le développement. À ce titre, l'approche de la Section consiste à appuyer l'élaboration de politiques, de systèmes et de stratégies de mise en œuvre sous responsabilité et direction nationales et à s'en inspirer

6. La création de partenariats stratégiques : L'économie verte étant un sujet politique pluridimensionnel, la Section s'appuie sur des partenariats au sein de la Division des initiatives spéciales, d'autres divisions de la CEA, de bureaux sous-régionaux, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organisations régionales et sous-régionales africaines, d'autres entités des Nations Unies, du monde universitaire et de la communauté des chercheurs pour mieux remplir son mandat de manière efficace et efficiente.

C. Les domaines prioritaires de la recherche sur les politiques et de la production de connaissances

Inspirés de la conceptualisation d'approches stratégiques et d'une économie verte inclusive fondée sur la connaissance, les domaines prioritaires de la recherche sur les politiques et de la production de connaissances se présentent comme suit :

a) Examiner les implications de la transition vers une économie verte inclusive dans le cadre du programme de transformation de l'Afrique ;

b) Exploiter pleinement les opportunités de croissance et d'économie vertes inclusives en Afrique dans le contexte de la transformation structurelle de la région, en mettant l'accent sur les secteurs clés ;

c) Définir les mesures nécessaires à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique ;

d) Élaborer des outils et des méthodologies pour appuyer des évaluations intégrées sur les politiques de croissance et d'économie vertes inclusives;

e) Définir l'économie verte inclusive comme un outil pour établir un nouveau contrat social en Afrique ;

f) S'orienter vers un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, qui appuie une économie verte inclusive dans le cadre de la transformation et du développement durables de l'Afrique.

D. La promotion des travaux de la Section : risques et opportunités

1. Risques

a) Une mauvaise compréhension du concept

Le concept de l'économie verte est relativement récent. Ainsi, les pays en sont à divers stades d'acquisition de connaissances en termes de conception et d'application de politiques et de stratégies en matière d'économie verte. Ce manque de connaissances appropriées sur le concept, auquel s'ajoute les contraintes sur le plan des institutions et des capacités, risque de ralentir le rythme l'appréciation, l'adhésion et la mise en œuvre des politiques en matière d'économie verte inclusive par les États membres.

b) Le contexte politique de l'économie verte

Les différentes voies et les choix de stratégies et d'éléments constitutifs d'une économie verte inclusive, dépendront des objectifs de développement nationaux et des contextes politiques et institutionnels. Par conséquent, la transition vers des économies vertes inclusives est non seulement une question d'ordre technique, en termes de conception et de mise en œuvre, mais elle relève aussi de choix politiques. À cet égard, il est essentiel de bien comprendre les facteurs politiques qui influent sur l'économie verte inclusive et d'évaluer leurs implications pour la transition et la transformation structurelle. Ces facteurs comprennent : les cadres institutionnels et juridiques, le financement, l'inertie lorsqu'il s'agit de s'écarter de l'approche du statu quo ou du schéma de croissance insoutenable, les intérêts particuliers, le scepticisme et le manque de compréhension du concept de l'économie verte, et les priorités de développement à court terme à l'échelle nationale. Ces facteurs définissent les limites acceptables des choix politiques et influencent non seulement la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives en faveur d'une économie verte inclusive, mais aussi la conception d'investissements de manière réalisable et financièrement viable. Ils agissent aussi sur la manière d'analyser les compromis et les solutions avantageuses pour tous. Les facteurs relevant de l'économie politique peuvent influencer sur le travail réalisé par la Commission sur l'économie verte, dans la mesure où les États membres pourraient ne pas s'engager pleinement dans le processus et s'attribuer les résultats.

c) Capacité institutionnelle

La capacité institutionnelle et administrative à tous les niveaux constitue un défi majeur dans la conception, la mise en œuvre et le suivi efficaces des politiques inclusives en matière d'économie verte. L'économie verte inclusive est un concept relativement nouveau et évolutif, et la capacité pour l'analyse de cet aspect est donc encore très faible. Une approche intégrée de la planification du développement impose des contraintes supplémentaires sur la capacité institutionnelle. Les initiatives de renforcement des capacités nécessaires pour

appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'économie verte inclusive, ont une portée immense et ont des implications importantes sur les ressources financières et humaines.

2. Opportunités

a) Mandat de la CEA concernant l'économie verte inclusive

Le mandat de la Commission sur l'économie verte en Afrique fournit une bonne occasion et une plateforme permettant à la Section de répondre à diverses demandes d'assistance émanant de pays désireux de renforcer leurs capacités de formulation, d'adoption et de mise en œuvre des politiques d'économie verte inclusive dans le cadre de la transformation structurelle accélérée de la région. Les demandes d'intervention formulées par les pays figurent dans la Déclaration consensuelle africaine pour Rio +20 ; dans le Document final de la Conférence Rio +20 ; dans le Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les processus de suivi post-Rio+20 ; et dans les décisions et recommandations de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue en 2014. La CEA dispose aussi d'une capacité de mobilisation qui constitue un avantage comparatif en termes d'engagement durable et d'influence politique.

b) Orientation stratégique de la CEA : établir un lien entre l'économie verte inclusive et la transformation structurelle

Le travail de la Section relie, de façon stratégique, deux perspectives ou changements de paradigmes en matière de développement en Afrique contemporaine : l'économie verte inclusive et la transformation structurelle. L'approche adoptée par la Section pour exploiter les synergies et enquêter sur les liens existant entre les deux la place en position stratégique pour mieux comprendre les aspects sous-jacents et soutenir efficacement les États membres dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en matière d'économie verte inclusive qui favorisent la transformation structurelle. Cette approche donnera plus de pertinence aux politiques de la Commission et renforcera l'influence de celle-ci dans la région.

c) L'économie verte : concept émergent et nouvelles possibilités d'engagement

L'économie verte est un concept nouveau et évolutif en termes de mesures politiques, de connaissances et de résultats découlant de choix politiques. La promotion de l'économie verte est inhérente à plusieurs nouvelles initiatives politiques ; en effet, divers pays en Afrique adoptent des politiques et des stratégies en matière d'économie verte ou intègrent les principes y afférents dans les nouveaux plans de développement. Compte tenu du positionnement de la Commission dans le paysage institutionnel de l'Afrique, l'émergence de politiques en matière d'économie verte offre à la CEA la possibilité de collaborer plus étroitement avec les États membres sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle.

d) Engagements des États membres et partenariats

Les États membres ont manifesté de plus en plus d'intérêt pour l'économie verte. Cela est illustré par les engagements qu'ils ont pris lors de plusieurs forums régionaux et mondiaux, y compris durant les sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les conférences des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. L'adoption par la CMAE du Partenariat africain sur l'économie verte, par exemple, montre clairement la volonté de l'Afrique de mettre en œuvre le programme pour une économie verte inclusive afin de réaliser ses aspirations à un développement durable. Cet intérêt et cette détermination manifeste constituent une opportunité stratégique que la CEA, en tant que membre du Partenariat, doit mettre effectivement à profit pour accomplir efficacement son travail dans le domaine de l'économie verte.

e) Recherche, production de connaissances et plateformes de connaissances

L'avenir des politiques et des cadres stratégiques en matière d'économie verte dépendra, en partie, des initiatives menées actuellement en ce qui concerne la production des connaissances. Étant donné que la Commission accorde une priorité absolue aux travaux de recherche en matière de politiques, et qu'elle est un centre de réflexion de référence sur les questions de développement de l'Afrique, des connaissances importantes seront produites pour alimenter et influencer les discours mondiaux et régionaux sur l'économie verte. Cela permettra davantage d'améliorer le travail de la CEA. L'adhésion de la Commission à la Plate-forme de connaissances sur la croissance verte, fournit également une plateforme mondiale pour la diffusion des produits et des résultats.

3. La voie vers l'avenir : Encourager la transformation structurelle de l'Afrique grâce au développement d'une économie verte inclusive

Rôle de la Section et perspectives stratégiques à court et moyen termes

La Section est déterminée à appuyer le programme de transformation de l'Afrique, en partenariat avec d'autres divisions de la CEA et les principaux acteurs et parties prenantes. Les domaines suivants décrivent les perspectives à court et moyen terme de la Section. Ces domaines sont essentiels à la consolidation des résultats obtenus et à la réalisation du plein potentiel de l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durables en Afrique.

a) Appuyer la consolidation et l'innovation dans la conception et l'application de politiques

- i) Approfondir la recherche stratégique et renforcer les bases de données des travaux en cours et les liens avec les États membres et partenaires ;
- ii) Aider les États membres à s'assurer que les approches fondées sur l'économie verte soient adaptées au contexte, fondées sur des observations factuelles, intégrées et inclusives, en ayant recours au développement des capacités en fonction de la demande, aux services d'assistance technique, aux produits de la connaissance, et au dialogue politique ;

- iii) Faciliter l'échange et la documentation des bonnes pratiques, des leçons retenues, des interventions reproductibles, des approches novatrices, des lacunes et des défis dans la conception, la mise en place, le renforcement et l'élargissement des cadres d'économie verte en vue de la transformation structurelle ;
- iv) Élaborer et/ou améliorer les outils d'analyse et les instruments politiques sur les éléments essentiels, les options stratégiques et les formules de mise en œuvre pour une économie verte inclusive qui favorise la transformation structurelle ;
- v) Mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de répondre efficacement aux besoins des États membres concernant la conception et la mise en œuvre des politiques inclusives en matière d'économie verte.

b) Renforcer et promouvoir les partenariats et la coordination

- i) S'appuyer sur les cadres mondiaux et régionaux pour l'économie verte afin d'identifier les acteurs et reconnaître la valeur ajoutée, les avantages comparatifs, les objectifs et les stratégies communs en vue de renforcer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des politiques.

c) Faciliter la production et l'échange de connaissances et le renforcement des capacités

- i) Rassembler des praticiens, des décideurs, des intervenants et des chercheurs pour leur permettre de partager leurs expériences, de discuter des défis, d'étudier des solutions, et de diffuser l'apprentissage par le biais de mécanismes tels que les communautés de pratique, les plates-formes de partage des connaissances, et les échanges Sud-Sud ;
- ii) Élaborer des lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre efficaces de politiques en matière d'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle ;
- iii) Soutenir l'apprentissage, la production et la diffusion des connaissances ;
- iv) Aider les États membres à renforcer leurs capacités, ce qui est essentiel pour faire en sorte qu'ils disposent des outils nécessaires pour appuyer la fixation des priorités ; la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ; les évaluations d'impact ; et les cadres appropriés de suivi et d'évaluation de la performance.

V. Centre africain pour le développement des ressources minérales

A. Contexte

La Vision africaine des mines, adoptée en février 2009 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, établit un cadre continental ayant pour objet de rendre le secteur minier plus attentif aux besoins économiques et sociaux de l'Afrique. La Vision

encourage une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales, apte à soutenir une croissance durable et un développement socio-économique généralisé ». Comme stratégie, la Vision essaie non seulement de rompre l'isolement du secteur par rapport aux autres activités sociales et économiques, mais tente aussi de produire des résultats avantageux pour toutes les parties prenantes.

Les principes fondamentaux de la Vision intègrent les trois piliers du développement durable, qui comprennent la promotion des principes du développement durable fondés sur l'exploitation minière respectueuse de l'environnement et socialement responsable ; l'optimisation des connaissances et des avantages de ressources minérales limitées à tous les niveaux de l'extraction ; l'exploitation du potentiel de la petite extraction minière pour améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et promouvoir l'intégration dans l'économie rurale et nationale ; le renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui favorisent une économie du savoir contribuant à l'innovation, à la recherche-développement ; la création d'une industrie minière africaine diversifiée et compétitive sur le plan mondial, contribuant à une croissance économique et sociale générale par l'établissement de liens économiques ; la promotion d'un secteur minier transparent et responsable dans lequel les rentes tirées des ressources sont optimisées et servent à promouvoir un développement économique et social généralisé ; et la promotion de la bonne gouvernance du secteur minier dans lequel les communautés et les citoyens participent équitablement à la gestion des ressources minérales et à la répartition des bénéfices.

Pour mettre en œuvre la Vision, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont, en 2012, approuvé la création du Centre africain pour le développement des ressources minières pour assurer un appui technique stratégique à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres. Le Centre, qui fait partie de la Division des initiatives spéciales de la Commission, est devenu officiellement opérationnel en août 2013. Il a comme mission première d'œuvrer de concert avec les États membres de l'Union africaine et leurs organisations nationales et régionales pour faire jouer aux ressources minérales un rôle plus important dans le développement du continent en renforçant les liens économiques et sociaux afin de remédier à l'impact limité du secteur sur le développement. Les travaux du Centre sont essentiellement guidés par le Plan d'action de la Vision africaine des mines, lequel comprend neuf groupes de programmes d'activités qui s'articulent autour des principes essentiels de la Vision, ainsi qu'un volet transversal pour les politiques, les règlements et leur harmonisation. Plus récemment, le Centre a élaboré un manuel sur les politiques nationales concernant le secteur extractif, destiné à aider les pays à intégrer la Vision dans leurs législations nationales. Ensemble, ces trois documents - la Vision africaine des mines, le Plan d'action et le Guide - sont les principaux instruments officiels de concrétisation de la Vision.

B. Objectifs

Le Centre vise à renforcer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales à élaborer et adopter des politiques, des stratégies et des cadres réglementaires pour la gestion des ressources minérales s'inscrivant dans la Vision africaine des mines. Le Centre est appelé à devenir le facilitateur de prédilection des États membres de l'Union africaine pour concrétiser la Vision.

C. Approche stratégique

L'avantage comparatif du Centre réside dans le fait qu'il est la seule organisation dans le secteur à intégrer les méthodes de développement minier préconisées par la Vision. Il exploite sa capacité technique en établissant de vastes partenariats, aussi bien sur le continent qu'au-delà. La démarche du Centre se fonde sur le principe de la division du travail, selon lequel les efforts collectifs déployés par les partenaires pour transformer le secteur minier sont de plus grande envergure que la somme de leurs contributions individuelles. Les principaux partenaires du Centre comprennent la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des unités principales au sein de la CEA. En outre, un certain nombre de partenaires de développement multilatéraux, le secteur privé et des organisations de la société civile ont exprimé leur intérêt à collaborer avec le Centre pour réaliser la Vision.

Les interventions du Centre visent spécifiquement le renforcement des capacités, les services consultatifs et d'appui technique aux communautés économiques régionales et aux États membres dans des domaines d'activité essentiels du secteur minier, parmi lesquels la conception des politiques, la gouvernance du secteur et la promotion de liens économiques, y compris l'infrastructure, le contenu local, la valorisation et les couloirs de ressources régionaux et nationaux.

D. Domaines de travail prioritaires et résultats attendus

Les domaines d'activités prioritaires du Centre pour réaliser la Vision se présentent ainsi :

- a) Fournir un appui technique à la mise en œuvre des activités du plan ;
- b) Définir et combler les lacunes et les domaines où les besoins se font sentir dans les États membres ;
- c) Entreprendre et coordonner la recherche sur les politiques pour élaborer des stratégies et des options permettant de réaliser la Vision ;
- d) Concevoir une campagne continue de sensibilisation et d'information, comprenant la création de sites Web et de forums de discussion associant diverses parties prenantes ;
- e) Entreprendre des activités de suivi et d'évaluation et, généralement, prendre les mesures correctrices nécessaires pour que les interventions au titre de la Vision restent pertinentes ;
- f) Fournir une capacité de réflexion pour intégrer la Vision dans le développement à long terme de l'Afrique.

Le Plan d'activités du Centre s'articule autour de sept domaines de travail axés sur les résultats : les politiques et les licences ; les systèmes d'information géologique et minière ; la gouvernance et la participation ; les activités minières artisanales et à petite échelle ; les liens, les investissements et la diversification ; le capital humain et les capacités institutionnelles ; et la communication et le plaidoyer.

Les résultats à long terme et de niveau élevé sur le développement, attendus des activités du Centre, sont notamment les suivants :

- a) Un centre qui renforce les capacités des pays miniers africains de tirer des avantages économiques et sociaux de la mise en oeuvre de la Vision africaine des mines ;
- b) Un secteur minier qui contribue fortement au développement des économies minières africaines fondées sur des politiques et cadres réglementaires cohérents axés sur le développement du continent ;
- c) Une plus grande utilisation des informations géologiques et géospatiales dans la gestion des bénéfices à long terme du développement minier dans les pays miniers africains ;
- d) Un secteur minier bien gouverné, respectueux de l'environnement et socialement responsable et qui offre des bénéfices importants aux parties prenantes ;
- e) La pérennisation de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans laquelle l'augmentation des revenus assurera une vie de plus grande qualité aux populations rurales ;
- f) Un secteur minier qui contribue fortement à l'industrialisation fondée sur les ressources de l'Afrique grâce à d'intenses liens socioéconomiques ;
- g) Un secteur minier qui bénéficie de compétences et se recentre sur le savoir afin d'augmenter les bénéfices socioéconomiques découlant de niveaux de productivité élevés ;
- h) De meilleures possibilités de développement socioéconomique grâce à la libre circulation de l'information entre toutes les parties prenantes au sujet de la Vision, du Centre et de la transformation fondée sur les ressources minérales ;
- i) Un « mouvement » de champions pour appuyer le changement structurel et la transformation du secteur minier africain.

E. Principaux produits

Depuis sa création, le Centre a fait des progrès significatifs dans la mise en oeuvre de la Vision africaine des mines. Il a créé d'importants produits du savoir et a fourni des services consultatifs techniques aux États membres, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales à travers ses divers travaux. Certaines des importantes réalisations comprennent :

1. L'élaboration d'un manuel sur les politiques nationales concernant le secteur extractif, visant à intégrer la Vision africaine des mines dans les législations nationales

Ce guide pratique a été mis au point en employant la technique du « Book Sprint ». Le document fournit un guide qui établit, étape par étape, de quelle manière les pays peuvent mettre en pratique la Vision dans leur propre contexte. Il facilite l'expression de la Vision, y compris l'émergence d'un nouveau contrat social pour le secteur qui va bien au-delà des cycles politiques. Le manuel reste le principal outil utilisé par le Centre et ses partenaires d'exécution, notamment le PNUD, pour appuyer le développement du secteur minier et les activités connexes dans les pays.

2. L'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles

En collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques de la CEA, le Centre a appuyé le travail du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, en lançant une étude qui passe en revue la conception et la gestion des systèmes fiscaux dans quatre

pays africains exportateurs de ressources minérales, à savoir l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Cette étude examine les cadres stratégiques et réglementaires concernant la taxation de l'industrie minière et ses incidences sur la mobilisation des recettes intérieures en provenance du secteur minier. Le produit devrait aboutir à des recommandations stratégiques visant à optimiser les régimes fiscaux et d'éventuels cadres réglementaires et politiques en matière de fiscalité pour juguler les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

3. L'intégration de la problématique hommes-femmes dans le secteur minier

En collaboration avec le Centre africain pour le genre et le développement, le Centre africain pour le développement des ressources minières a lancé une étude sur la dimension du genre dans l'industrie extractive. Cette étude est consacrée à l'analyse des cadres politique, juridique et réglementaire existants dans le secteur minier, y compris la petite exploitation minière artisanale, et présente des recommandations pour intégrer l'égalité et l'équité homme-femme dans les politiques, les lois, les réglementations, les normes et les codes du secteur minier, en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Ce projet de recherche sur les femmes dans la petite activité minière artisanale vise également à étudier les possibilités d'une collaboration fructueuse entre les grandes sociétés minières et les activités extractives à petite échelle.

4. La préparation d'une analyse des lacunes au niveau des capacités des organisations des services géologiques africains

D'importants instruments d'appui à la prise de décision ont également été élaborés, y compris un modèle et une méthodologie visant à guider l'intégration de la Vision africaine des mines dans les cadres politiques et réglementaires nationaux.

5. La fourniture d'assistance technique à la demande des États membres pour la mise en œuvre de leur vision nationale pour le secteur minier

Le Centre a lancé avec succès un processus de planification stratégique au Lesotho pour veiller à ce que le cadre juridique et réglementaire du secteur minier y soit bien harmonisé, ce qui a abouti à une politique nationale conforme à la Vision dans le domaine de l'industrie minière et des minéraux. Le Centre a aussi passé en revue le régime fiscal du secteur minier en Guinée afin d'en assurer la conformité avec la Vision, ce qui a débouché sur la conception et l'élaboration d'un modèle d'accord minier pour le deuxième bloc de la mine de minerai de fer de Simandou, qui doit faire l'objet d'un prochain appel d'offres. En collaboration avec la Banque mondiale et le Bureau de pays du PNUD, le Centre a appuyé l'organisation du premier Forum éthiopien sur les industries extractives dans le but de se pencher sur la réalisation d'une évaluation stratégique du secteur minier financée par le Gouvernement du Canada. De même, le Centre a mené une évaluation approfondie du secteur minier érythréen en vue d'aligner les politiques minières du pays sur la Vision. Des missions d'assistance technique seront aussi effectuées à titre de suivi pour le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion environnementale des opérations minières.

6. Le renforcement de la coopération avec les partenaires d'exécution pour appuyer les travaux menés dans les pays

Le Centre a organisé une réunion sur la mise en œuvre du Projet Afrique Extraction minière du PNUD à l'appui à la Vision africaine des mines. La réunion a examiné le projet de guide par étapes et a réaffirmé les partenariats existant entre le PNUD, la Commission, la CUA et la BAD, en qualité de partenaires opérationnels du Centre. À la demande du PNUD, le Centre a également élaboré une version abrégée du guide par étapes pour aider les pays à mettre en pratique la Vision dans le cadre du projet minier.

7. Le renforcement des capacités des États membres et des parties prenantes pour une négociation effective des contrats

Le Centre a appuyé trois stages de courte durée organisés par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Ces cours de formation qui portaient sur la politique minière et la négociation de contrats ont été organisés à l'intention des parlementaires et des organisations de la société civile, et portaient également sur l'économie des minerais et la gouvernance du secteur minier.

F. La poursuite des travaux du Centre : défis, opportunités et enseignements tirés

La méconnaissance de la Vision africaine des mines représente un énorme défi pour sa mise en œuvre. Si les États membres se sont engagés au niveau continental à réaliser la Vision, il reste encore à traduire cette dernière en visions minières dont les pays eux-mêmes assurent la prise en charge. La volonté politique varie selon les États membres. En général, les élites politiques et bureaucratiques doivent encore reconnaître l'approche multisectorielle et intégrée pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques minières, laquelle est au cœur de la Vision.

Pour relever ce défi, le Centre a mis au point une stratégie de communication et finalisé le recrutement d'un spécialiste de la communication, qui aura pour rôle d'intensifier les efforts de plaidoyer pour une plus grande appropriation de la Vision africaine des mines par les États membres. En outre, à la suite de la visite fructueuse de la délégation sierra-léonaise au Centre, ce dernier adoptera une approche plus pragmatique en s'investissant activement aux côtés des pays, en organisant par exemple des séminaires d'information à leur intention à Addis-Abeba.

Enfin, la multiplicité des acteurs dans le secteur extractif de l'Afrique et la concurrence qui en résulte pour y être visible et y exercer une influence, posent un défi important. Le manque de coordination entre les bailleurs de fonds internationaux et les organisations de la société civile qui leur sont affiliées impose un fardeau sur les pays, ce qui a pour effet d'éclipser la Vision. Cependant, l'avantage comparatif de la Vision demeure sa capacité à anticiper le développement alors qu'en général, les autres cadres retardent celui-ci jusqu'à ce que le secteur commence à générer des revenus.

VI. Centre africain pour la politique en matière de climat

A. Introduction

Le Centre africain pour la politique en matière de climat est un noyau de connaissances à la demande dans le domaine du changement climatique en Afrique. Il a été créé au vu de la nécessité d'améliorer considérablement la disponibilité et l'utilisation des données climatiques sur le continent. Le Centre renforce l'utilisation de ces données pour la prise de décision en appuyant les capacités d'analyse, la gestion des connaissances et les activités de diffusion.

Le champ d'activité du Centre comprend trois domaines principaux autour desquels s'articule son programme de travail : premièrement, la production, le partage et la mise en réseau des connaissances, (qui englobent la recherche, la gestion du savoir, l'apprentissage mutuel et les activités de sensibilisation) ; deuxièmement, le plaidoyer et la recherche de consensus et troisièmement; les services consultatifs et la coopération technique (qui comprennent la mobilisation des moyens d'intervention, le renforcement des capacités et l'assistance technique).

Le Centre fait partie intégrante du programme intitulé « Climat pour le développement en Afrique » (ClimDev-Afrique), initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la CEA et de la Banque africaine de développement.

En plus d'assurer le secrétariat de ClimDev-Afrique, le Centre remplit d'autres fonctions de base, qui sont notamment l'exécution du volet politique de ClimDev-Afrique en définissant le fondement politique de l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Le Centre est déterminé à aider les pays africains à se préparer à participer aux négociations sur le changement climatique. En outre, il appuie les efforts faits par les gouvernements africains pour intégrer la problématique du changement climatique dans les politiques et les cadres de développement, oriente et facilite la mise en œuvre des opérations de terrain de ClimDev-Afrique.

B. Cadre stratégique

Pour faciliter l'appui efficace et holistique apporté aux gouvernements africains, la CEA a conclu un cadre de collaboration stratégique avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Au sein du consortium de ClimDev-Afrique, la Commission de l'Union africaine met sur la table l'avantage comparatif qu'elle détient par l'engagement effectif des dirigeants politiques du continent à tous les niveaux, et utilise les structures de l'Union africaine pour faire avancer le programme sur les changements climatiques sur l'ensemble du continent. La Commission abrite également l'Unité pour la lutte contre le changement climatique et la désertification, dont le mandat est de mener la lutte contre le changement climatique et la désertification au sein du consortium. Enfin, la Banque africaine de développement fournit des ressources financières et des subventions au programme à travers son Fonds spécial ClimDev-Afrique. L'objectif du Fonds spécial est de mettre en commun des ressources pour le développement durable et, en particulier, la réduction de la pauvreté, en préparant et en mettant en œuvre des programmes de développement qui soient adaptés aux changements climatiques et qui intègrent l'information à ce sujet à tous les niveaux en Afrique.

Le Centre s'inspire d'un certain nombre d'activités et de processus actuels. Il s'agit, entre autres, de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses instruments connexes, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Forum pour le développement de l'Afrique, la réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, le Système mondial d'observation du climat, la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, la Conférence ministérielle africaine sur l'eau et des protocoles d'entente avec d'autres partenaires.

Le Centre dessert les communautés économiques régionales, les gouvernements et les communautés à travers l'Afrique. Il travaille actuellement avec le Bénin, l'Éthiopie, la Gambie, le Rwanda et le Sénégal pour répondre aux priorités de ces pays en vue de renforcer leur résilience aux effets néfastes du changement climatique.

C. Objectifs spécifiques

a) Renforcer la capacité des pays africains à participer plus efficacement aux négociations internationales sur le climat, notamment en élaborant un accord global et équitable sur le climat pour l'après-2015 pour mettre à profit le nouveau marché de droits d'émission de carbone et tirer parti du financement des mesures d'adaptation et d'atténuation ;

b) Renforcer la capacité des pays africains à mettre en place des cadres stratégiques cohérents pour coordonner l'investissement dans les activités d'adaptation et d'atténuation, ainsi que l'information et les connaissances sur le climat produites à tous les niveaux ;

c) Améliorer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à intégrer les préoccupations d'ordre climatique dans leurs politiques, cadres et plans de développement ;

d) Garantir une base solide sur le plan des sciences appliquées en matière de climat et des évaluations de la vulnérabilité, des risques et des impacts climatiques ;

e) Aider à recenser les priorités sectorielles ainsi que les ripostes dans la gestion des risques climatiques, et orienter le processus d'investissement connexe au cours des prochaines décennies ;

f) Appuyer les efforts déployés pour relever le défi urgent de renforcer la résilience sociale, économique et technique des pauvres et des plus vulnérables, face aux phénomènes climatiques extrêmes.

D. Défis

1. Capacité des bénéficiaires

Les capacités limitées des bénéficiaires pour ce qui est de la science, de la planification et des pratiques liées au climat constituent un défi pour ClimDev-Afrique. Cela a causé des retards dans le travail convenu et a fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités pour mieux comprendre et utiliser les sciences du climat à travers l'Afrique. Le programme a aussi pris du retard par rapport au temps qu'ont pris les bénéficiaires pour traiter et mettre en œuvre des accords, et à l'aptitude de ces derniers à se conformer aux obligations en matière d'établissement de rapports.

2. Nombre de demandes d'assistance

Grâce à la visibilité et à l'influence accrues de ClimDev-Afrique, le Centre a récemment reçu plus de demandes qu'il ne peut gérer pour aider les pays africains à mettre en œuvre des activités visant à renforcer la résilience aux impacts du changement climatique. Pour tenter de faire face à la demande en hausse, le Centre s'emploie actuellement à élargir son équipe d'experts de haut niveau sur le changement climatique. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le Centre disposera de sa propre expertise interne dans des disciplines comme le changement climatique, l'agriculture, l'eau, l'énergie, la gouvernance et les ressources naturelles.

E. Nouvelles perspectives

1. Recherche sur le climat

Les politiques, la planification et les pratiques fondées sur les données factuelles et scientifiques sont essentielles pour faire en sorte que les mesures d'adaptation réduisent au minimum les effets négatifs de la variabilité du climat et des changements climatiques sur l'être humain, l'environnement et les systèmes socio-économiques, et garantir que le développement soit durable, plus résilient et moins vulnérable aux incidences négatives des changements climatiques. Il s'agit là d'une nécessité particulièrement pressante en Afrique, où la variabilité et le changement climatiques ont déjà des répercussions énormes sur la sécurité alimentaire, la disponibilité de l'eau, la santé humaine et sur l'infrastructure sociale et économique.

C'est en partie pour surmonter ces difficultés que le programme Recherche sur le climat pour le développement en Afrique (a été lancé par la Conférence africaine sur le climat organisée en 2013 par le Programme mondial de recherche sur le climat, le Centre africain pour la politique en matière de climat et l'Université de Dar es-Salaam. La Conférence a vu la participation de plus de 300 personnes, dont des décideurs, des représentants d'organismes de financement de la recherche, des scientifiques de différentes disciplines et des professionnels de toute l'Afrique et du monde entier.

Le programme Recherche sur le climat pour le développement en Afrique s'articule autour de quatre piliers fondamentaux. Des groupes du milieu de la recherche ont élaboré des propositions de recherche sur le climat en Afrique, lesquelles sont regroupées sous chaque pilier. Ces propositions répondent aux priorités en matière de recherche, qui doivent être appuyées et mises en œuvre pour repousser les limites des connaissances actuelles et combler le fossé entre la recherche sociale et biophysique, et entre la recherche et l'application, en vue de progresser vers la réalisation d'un programme de recherche coordonné sur le climat en Afrique qui donnera des résultats qui répondent aux besoins des utilisateurs.

2. Programme d'appui aux petits États insulaires en développement d'Afrique

En janvier 2014, à travers son Centre africain pour la politique en matière de climat, la CEA a lancé un programme destiné à aider les petits États insulaires en développement d'Afrique à examiner leurs vulnérabilités aux effets néfastes du changement climatique et à élaborer des stratégies de riposte robustes pour réduire l'exposition de leurs populations à ces

effets. Après avoir effectué des missions de reconnaissance dans les six petits Etats insulaires en développement d'Afrique, où des membres du personnel du Centre ont rencontré des représentants du gouvernement, des rapports d'évaluation pour chaque pays ont été établis. En avril 2014, le Centre a accueilli les centres de liaison pour les changements climatiques de tous les petits Etats insulaires en développement d'Afrique lors d'un atelier d'une durée de trois jours, dans le but de mieux cristalliser les interventions prioritaires préalablement à des accords formels de collaboration entre les pays et la CEA. Le Centre a identifié des services d'information sur le climat comme point d'entrée pour répondre aux besoins de secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture, l'eau et la santé.

3. Soutien au Groupe de négociateurs africains

La CEA et ses partenaires de ClimDev-Afrique ont traditionnellement soutenu le Groupe de négociateurs africains dans le processus de négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Au vu du nouvel accord sur le changement climatique prévu à Paris en décembre 2015, la CEA, à travers le Centre africain pour la politique en matière de climat et en collaboration avec d'autres partenaires, a élaboré un programme de soutien intensif destiné à doter le Groupe de négociateurs africains des connaissances, outils et données nécessaires pour lui permettre de participer de façon significative aux pourparlers sur les changements climatiques. Les activités prévues par le Centre sont décrites ci-dessous.

4. Le point sur le parcours de l'Afrique dans les négociations portant sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

En janvier 2015, la CEA a accueilli le Groupe de négociateurs africains et d'experts juridiques sur le changement climatique pour dresser le bilan du parcours de l'Afrique dans les négociations sur les changements climatiques. Cet événement, qui s'est déroulé sur trois jours, a été le point de départ d'un processus d'évaluation de la participation de l'Afrique aux négociations, avec pour but d'orienter le positionnement stratégique du continent lors des négociations futures et de présenter des avis sur la marche à suivre, s'agissant en particulier du respect et de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties. L'étude évaluera l'évolution historique de l'Afrique depuis Kyoto jusqu'à Paris en vue de mesurer les forces et les faiblesses du continent dans les processus de négociation à ce jour, et de déterminer comment celles-ci peuvent servir de points de référence pour renforcer sa position lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à Paris, et au-delà.

5. L'utilisation des terres dans le texte des négociations

Un atelier tenu à Nairobi du 6 au 8 avril 2015 a débouché sur un texte intitulé « Les questions liées à l'agriculture sous l'égide de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ». Ce texte aborde des questions relatives à l'agriculture en Afrique, y compris les systèmes d'alerte rapide, la planification des mesures d'urgence, et l'évaluation des risques et de la vulnérabilité des systèmes agricoles en Afrique. Le texte présente des recommandations spécifiques au niveau de l'élaboration des politiques, de la planification et de la pratique. En plus, un document a été établi sur la problématique hommes-femmes et les changements climatiques, en particulier dans les secteurs de la sylviculture, de l'énergie et de l'agriculture.

6. Examen juridique et contributions au texte des négociations

La CEA s'emploiera, par l'intermédiaire d'un forum de jeunes avocats créé par le Centre africain pour la politique en matière de climat en tant qu'instrument de soutien lors des négociations, à renforcer les capacités des experts juridiques africains engagés dans le processus de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en révisant le projet de texte des négociations. Cela permettra aux pays africains de contribuer effectivement à définir les résultats attendus d'un nouveau traité sur le changement climatique à Paris.

7. Programme de ClimDev-Afrique pour la jeunesse

Afin de tirer parti de la démographie majoritairement jeune de l'Afrique, la CEA a récemment lancé une plate-forme de la jeunesse sur les changements climatiques en Afrique. Compte tenu du caractère intergénérationnel du changement climatique, selon lequel le fardeau pourrait éventuellement être transféré aux jeunes, l'objectif du programme est de faire participer ces derniers à la conception de solutions pour lutter contre le changement climatique. Le programme espère fournir un service d'assistance à la mise en œuvre concrète d'activités visant à lutter contre le changement climatique dans les États membres.

8. Atelier à l'intention du Groupe de négociateurs africains

La CEA organise traditionnellement un atelier annuel à l'intention du Groupe de négociateurs africains, sous les auspices de ClimDev-Afrique. Cet atelier sert de mécanisme grâce auquel les négociateurs peuvent identifier les questions clés dans le processus de la Convention et parvenir à un consensus et à des positions communes. En outre, les négociateurs utilisent le forum pour exprimer leurs besoins en termes de recherche et d'appui technique aussi bien à la CEA qu'à d'autres partenaires.

9. Dialogue régional

À l'approche de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties, durant laquelle un nouvel accord sur le climat sera déposé, le Centre africain pour la politique en matière de climat a prévu cinq forums régionaux en Afrique (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et centrale, Afrique du Nord, petits États insulaires africains et Afrique australe) durant lesquels les principales parties prenantes mèneront un débat visant à créer une prise de conscience autour des enjeux que comporte le nouvel accord sur le climat pour le continent africain. L'objectif de ces événements est de mobiliser les Africains de toutes les sphères de la vie dans la perspective de la réunion de Paris, de sensibiliser davantage le public aux changements climatiques et aux rôles que peuvent jouer les citoyens ordinaires dans la gouvernance mondiale du changement climatique, et de susciter une réflexion critique sur le processus de la Convention parmi les Africains.

10. Appui aux pays africains pour la préparation de leurs contributions prévues déterminées au niveau national

Durant le premier trimestre de 2015, le Centre africain pour la politique en matière de climat a, pour donner suite aux demandes des pays africains, lancé un programme de soutien pour aider les pays à s'acquitter de l'obligation qui leur est faite de présenter leurs contributions prévues déterminées au niveau national, d'ici novembre 2015. Ces activités ont débuté par la tenue d'une réunion de groupe d'experts les 10 et 11 avril 2015, durant laquelle un cadre méthodologique a été élaboré dans le but d'harmoniser les approches des pays tout en reflétant leurs circonstances particulières et leur contexte national, et en tenant compte de leur vision du développement.

11. Le Pavillon Afrique à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties

Compte tenu de la demande constante d'espace physique pour la mise en place de réseaux à l'intention des participants africains aux sessions de la Conférence des Parties, de l'importance que continuent d'avoir les questions spécifiques à l'Afrique dans la préparation d'un accord sur le climat pour l'après-2015, et de la nécessité de faire mieux entendre la voix de l'Afrique sur la scène mondiale, le Pavillon Afrique, présent à la dix-septième session,¹ devrait être monté à Paris à nouveau. En conséquence, la CEA, en concertation avec la France et d'autres partenaires, a lancé un processus de planification afin de créer un Pavillon Afrique à Paris.

Le Pavillon Afrique devrait accueillir diverses activités parallèles sur l'Afrique, réunissant tous les participants intéressés pour aborder des thèmes qui revêtent une importance fondamentale pour le continent. Le programme de manifestations parallèles, sera synchronisé avec le programme de la session pour permettre aux intervenants et aux participants de passer aisément du Pavillon à d'autres manifestations. Le Pavillon accordera des tranches de temps pour des discussions de groupe en tables rondes, la Journée de l'Afrique, les manifestations organisées par les communautés économiques régionales, et d'autres manifestations parallèles organisées par d'autres organisations telles que les commissions de bassins fluviaux, les pays et leurs ministères, les organisations de la société civile, et les universités, entre autres. La Journée de l'Afrique de haut niveau sera le point culminant de l'installation du Pavillon.

¹ La dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la septième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se sont tenues en 2011 à Durban, en Afrique du Sud, ont vu le lancement d'un débat animé et d'une structure dénommée Pavillon Afrique. Le Pavillon est la plaque tournante des événements africains et un lieu de réseautage informel parmi les décideurs de haut niveau des États membres africains, les communautés économiques régionales, les organisations multilatérales, et les représentants d'organisations bilatérales.